



APELAC

Association pour la protection de
l'environnement du Lac Caribou

Objectifs et plan d'action 2004-2005

1. Assurer le suivi des activités et la survie de l'association

⇒ Mettre sur notre site Internet et alimenter régulièrement le carnet de bord du lac.

2. Surveiller la qualité de l'eau du lac et des ruisseaux tributaires

- ⇒ Effectuer au cours de l'été, de mai à novembre, les analyses de la qualité de l'eau
- ⇒ Faire les trois prélèvements et relevés aux deux semaines pour le Suivi volontaire du lac avec le Ministère de l'Environnement du Québec.
- ⇒ Surveiller les quatre ruisseaux tributaires du lac et voir à ce que les corrections prescrites par le biologiste de Biofilia soient réalisées
- ⇒ Développer un partenariat entre SFLC, Montcalm et le Conseil général
- ⇒ Faire le suivi du dossier bateaux auprès des diverses instances gouvernementales
- ⇒ Obtenir l'aide des instances gouvernementales afin de réaliser le projet Caribou

3. Les sédiments et la prévention du déboisement et la promotion de la revégétalisation des rives

- ⇒ Informer les membres de l'association sur les conséquences de la destruction des rives et des avantages de la revégétalisation des techniques et composantes (arbres et arbustes)
- ⇒ En mai, répéter la journée de distribution d'arbres si on peut encore en avoir du Ministère des Ressources naturelles.
- ⇒ Informer les membres sur la documentation existante et les informer concernant des endroits où ils ont accès aux arbres et arbustes adaptés aux besoins.
- ⇒ Informer les membres de la subvention municipale de SFLC pour le reboisement et en promouvoir son utilisation
- ⇒ Inciter les propriétaires à ne plus couper le gazon près du lac et à revégétaliser les rives. Mettre sur pied un projet collectif de reboisement avec un objectif précis d'amélioration et avoir des mesures incitatives
- ⇒ Collaborer avec les municipalités pour le respect des normes environnementales des installations septiques. Faire les pressions nécessaires auprès des municipalités pour l'application et le respect de la réglementation

4. Assurer des communications régulières avec les membres

- ⇒ Mettre à jour régulièrement notre site Web
- ⇒ Produire un journal de l'association deux fois l'an
- ⇒ Produire des communiqués d'information au besoin
- ⇒ Tenir occasionnellement des séances d'informations et organiser des formations
- ⇒ Participer activement aux activités des associations pour la protection de l'environnement telles que CCE, FAPEL, RAL, CRELA...et informer les membres de tout sujet d'intérêt

5. Recrutement et maintien du nombre de membres

- ⇒ Informer et solliciter les propriétaires concernant l'existence de l'APELC
- ⇒ Avoir un plan pour accueillir les nouveaux membres et les nouveaux propriétaires

CCE : Comité consultatif en environnement

FAPEL : Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs

RAL : Regroupement des associations de lacs de SFLC

CRELA : Conseil régional de l'environnement des Laurentides